Flash info

La Défense, le 3 février 2026

Sondage SCPN : 3 questions sur les changements impactant le métier et les missions des commissaires de police

Cher(e)s collègues,

Plusieurs textes récents ont renforcé le rôle et les prérogatives des préfets dans le pilotage de la sécurité intérieure, notamment le décret de juillet 2025, auquel le SCPN s'est fermement opposé, notamment en prenant la parole sur un vote contre à la formation plénière du Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat.

Ce renforcement se traduit concrètement par une implication accrue des préfets dans l'évaluation des DD, DIPN, DDSI, DTSI, y compris leurs directeurs adjoints évalués par les préfets, par leur rôle désormais dans la répartition des primes, et par une présence de plus en plus marquée de la sphère préfectorale – cabinets et sous-préfets – dans la préparation, le suivi et parfois la conduite d'opérations de police.

Au-delà de ces aspects institutionnels, de nombreux collègues rencontrés lors de nos déplacements expriment le sentiment que la marge de manœuvre, la capacité de conception et l'expertise propre des commissaires de police se réduisent progressivement.

Les directeurs départementaux et interdépartementaux ont parfois le sentiment d'être placés dans un rôle essentiellement d'exécution, sous forte pression sur des priorités très marquées (maintien de l'ordre, sécurité du quotidien, immigration irrégulière), au détriment d'une approche stratégique et professionnelle de long terme.
Certains évoquent également une forme « d'écrasement » de la chaîne hiérarchique police, avec des conséquences directes sur l'autorité, la responsabilité et la reconnaissance du rôle du commissaire.
L'affaire de l'éviction de notre collègue DDPN des Landes en est une illustration.

Une instruction récente du directeur général de la police nationale du 12 janvier 2026 vise à clarifier les modalités de mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle, en articulation avec l'autorité hiérarchique, et à harmoniser ces deux notions dans le fonctionnement quotidien des services.

Cette clarification était attendue dans un contexte de réforme de l'organisation territoriale et de multiplication des chaînes de décision.
Cependant, sur le terrain, des collègues évoquent des difficultés persistantes : superposition d'instructions, incertitudes sur les responsabilités, tensions dans les arbitrages, dilution de la décision ou complexification des circuits de commandement.

Un plan visant à améliorer les conditions de travail des policiers exerçant dans l'investigation est annoncé, avec un financement dédié et un ensemble de mesures destinées à redonner de l'attractivité et de l'efficacité à la filière judiciaire.
Ce plan intervient dans un contexte bien connu de surcharge procédurale, de lourdeur administrative, de complexité croissante du code de procédure pénale et de désaffection préoccupante pour les métiers de l'enquête.

Au-delà des mesures immédiates attendues, se pose également la question plus large de la simplification procédurale, de l'efficacité des investigations et de la reconnaissance professionnelle des enquêteurs.

Sur ces trois sujets, nous vous invitons à répondre à un rapide sondage en cliquant sur le lien suivant : https://fr.surveymonkey.com/r/CTQ5NTY

Vos témoignages et propositions, **souhaités pour le 22 février,** nous permettront d'illustrer et d'appuyer nos argumentaires pour exposer les difficultés et présenter des solutions pertinentes pour y remédier.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en cliquant sur le lien suivant : https://le-scpn.fr/cotisations-en-ligne/ , ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Bien sincèrement.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63